
La Turquie aux portes de l'Europe

Jean Marcou et Deniz Vardar

Etude disponible en français sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>

© Notre Europe, octobre 2004

Cette publication a bénéficié d'un soutien financier de la Commission européenne. Cependant, elle n'engage par son contenu que son auteur. La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

Jean Marcou

Professeur à l'IEP de Grenoble (France), actuellement Directeur de la Section francophone d'Économie et de Science politique de l'Université du Caire (Égypte)

Deniz Vardar

Professeur au Département francophone de Sciences politiques administratives de l'Université de Marmara (Turquie).

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches sur l'Europe, son passé, ses civilisations, sa marche vers l'unité et ses perspectives d'avenir. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs et des intellectuels extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

Notre Europe prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.

Avant-propos

Avec les controverses sur la ratification du Traité Constitutionnel, la réponse à apporter à la candidature turque constitue une des grandes questions qui animent le débat européen de cet automne. Les positions exprimées font d'ailleurs souvent le lien entre les deux sujets. C'est notamment parce que la Turquie pourrait peser de façon significative sur la prise de décision au sein de l'Europe élargie que l'éventualité de son adhésion en inquiète plus d'un. Élément remarquable, la ligne de fracture ne passe pas seulement entre les souverainistes et ceux qui souhaitent un renforcement de l'intégration. Au contraire, on trouve parmi ces derniers nombre d'Européens convaincus qui sont aujourd'hui alarmés par la perspective d'un ultérieur élargissement, alors même que les finalités du processus n'ont pas été clarifiées et que la solidité du système institutionnel reste pour le moins incertaine.

Derrière ces craintes, on voit poindre l'ombre des frustrations accumulées par tous ceux qui ont déploré le fait que le dernier élargissement intervienne avant que cette indispensable clarification n'ait eu lieu. Voilà assurément une leçon à méditer : en démocratie, lorsque l'on escamote les débats, on risque fort de les voir resurgir sur des terrains inattendus.

Reste cependant que ce débat « de politique interne » laisse dans l'ombre l'autre versant de la question : où en est la Turquie ?

La Commission apportera bientôt sa réponse à cette dernière question, qu'elle assortira de recommandations à l'égard du Conseil européen. Sans doute mettra-t-elle en évidence à cette occasion l'ambitieux programme de réformes que la Turquie a mis en chantier au cours des dernières années afin de satisfaire aux fameux « critères de Copenhague », programme dont tous – même les adversaires de la candidature turque – s'accordent à souligner l'ampleur. Sans prétendre substituer sur ce point notre appréciation à celle de la Commission, il nous a paru utile d'apporter quelques compléments d'analyse par une étude des conditions politiques dans lesquelles ces réformes ont été mises en place.

L'étude de Jean Marcou et Deniz Vardar met bien en lumière l'étonnant retournement auquel on a assisté. Alors que la demande d'adhésion rencontrait au départ le scepticisme, voire l'hostilité, d'une bonne partie des forces politiques, elle est devenue depuis quelques années le vecteur essentiel de la modernisation du système politique et social turc, grâce notamment à l'appui de larges segments de la société civile. Cela explique sans doute pourquoi le gouvernement actuel, dont l'arrivée au pouvoir avait été vu par beaucoup comme une manifestation de repli sur soi-même de la société turque, a au contraire choisi d'accélérer le rythme des réformes. Sans doute reste-t-il encore des zones d'ombre, notamment quant à la mise en œuvre effective des textes législatifs adoptés.

En mettant sur la table cette contribution à l'analyse du dossier turc, notre ambition n'est pas de dicter la marche à suivre mais, plus modestement, d'apporter un éclairage supplémentaire au débat et de permettre à chacun, en ayant pris connaissance de divers travaux et avis, de se déterminer en connaissance de cause.

Table des matières

Introduction	1
I La formulation et la première mobilisation autour de la candidature	3
2 Une aspiration à l'intégration européenne confirmée par l'évolution des équilibres internationaux depuis la fin du monde bipolaire	7
3 Une aspiration à l'intégration confirmée par les évolutions politiques nationales et l'avènement d'un consensus turc sur l'Europe	10
4 Les réformes constitutionnelles et législatives réalisées depuis 2001	13
4.1 Les réformes du gouvernement Ecevit (1999-2002)	13
4.2 Les réformes des gouvernements Gül et Erdogan depuis 2002	15
5 Et maintenant ...	18
Bibliographie	21

Introduction

Les réformes spectaculaires faites par le gouvernement turc depuis 2001 et particulièrement au cours des derniers mois pour satisfaire aux critères de Copenhague ne doivent pas faire oublier que la Turquie a formulé sa demande d'adhésion en 1987 et que ses liens privilégiés avec l'Europe communautaire remontent à l'accord d'Ankara de 1963. À la différence du processus qui vient de voir l'intégration des anciens pays communistes du glaci en l'espace d'une décennie, la candidature de la Turquie à l'Europe a déjà une longue histoire et, dans la mesure où celle-ci recoupe assez largement celle du passage à la démocratie dans ce pays, il n'est pas étonnant que les deux phénomènes, démocratisation et intégration européenne, aient été souvent étroitement liés au cours des dernières décennies et qu'ils le restent encore aujourd'hui.

La demande d'association formulée à la fin des années 50 fut en effet déjà perturbée par le coup d'État du 27 mai 1960 qui mettait un terme à la première expérience parlementaire pluraliste inaugurée dans ce pays à l'issue de la seconde guerre mondiale. Ce premier avatar de la démocratisation en Turquie ne devait néanmoins pas être fatal à la relation turco-communautaire. Il faut dire que, dans le contexte de la guerre froide, les raisons de ménager l'allié turc (membre de l'OTAN et maillon-clé de la défense occidentale en Europe) étaient nombreuses et impératives pour les Européens. Pourtant force est de constater parallèlement qu'à une époque où l'Espagne, le Portugal, la Grèce (pour ne pas parler des pays d'Europe de l'Est) connaissaient encore des régimes autoritaires, la Turquie allait persévérer dans la voie de la démocratie parlementaire. Ces efforts furent certes laborieux. Toutefois, dans le cadre du système issu de la Constitution de 1961, le déroulement régulier d'élections nationales et locales, le maintien d'une vie politique pluraliste animée, le renforcement d'un cadre constitutionnel résolument libéral instaurant la séparation des pouvoirs, confirmant les principes du parlementarisme et créant une cour constitutionnelle contribueront à la sédimentation d'expériences et de pratiques démocratiques propres à promouvoir une émancipation politique de fond. Ceci explique sans doute en partie l'aptitude surprenante qu'a ce pays aujourd'hui à promouvoir, plus rapidement et intensément que prévu, les transformations politiques importantes qu'exigent les circonstances.

La grave crise économique et sociale qui tourna à la guerre civile larvée à la fin des années 70 et le coup d'État militaire qui s'ensuivit en 1980 portèrent néanmoins un coup très sévère au processus de démocratisation et au développement des liens turco-communautaires. Alors même que l'Espagne, le Portugal et la Grèce en finissaient avec leurs dictatures et intégraient l'Europe, la Turquie s'enfonçait dans une stratégie sécuritaire qui voyait la Constitution de 1982 réduire considérablement les libertés publiques et l'espace dévolu à la société civile. Les élections générales de 1983, qui virent le retour du pouvoir aux civils et furent souvent considérées comme un échec pour l'armée, ne parvinrent pas à convaincre l'Europe de la sincérité des intentions démocratiques et européennes de la Turquie. Ainsi, au milieu des années 80, la Turquie

se retrouva très largement coupée de ses partenaires européens (Communauté européenne mais aussi Conseil de l'Europe et dans une certaine mesure OCDE).

Cet isolement était en fait la conséquence directe de l'échec de la démocratisation. Dans ce pays, en effet, le processus démocratique semblait s'être enlégé dans une sorte de cercle vicieux qui voyait les tentatives de libéralisation politique engendrer des périodes d'instabilité inquiétante provoquant des reprises en main militaires ponctuelles. Dans un tel contexte, l'avenir de la relation turco-européenne paraissait incertain. Les développements inégaux de cette relation, en effet, recoupaient cette recherche sans issue de la démocratie tout en révélant le dilemme majeur de *l'establishment* politico-militaire pris entre le désir de légitimer le modèle de modernisation hérité d'Atatürk au travers du projet d'intégration européenne, d'une part, et la réticence à impulser les réformes politiques nécessaires pour mener à bien un tel objectif, d'autre part.

Pourtant, force est de constater que depuis ces années sombres la Turquie est parvenue à « rebondir » si bien qu'au vu des progrès réalisés, sa candidature apparaît de plus en plus plausible aujourd'hui notamment au regard de la situation de certains pays candidats proches de l'intégration. La présente étude veut principalement mesurer l'enjeu que constitue la réponse que doit donner l'Europe à la demande turque d'ouverture de négociations d'adhésion et montrer qu'au delà des réformes récemment conduites tambour battant dans ce pays, la perspective européenne y a constitué depuis plus de 15 ans un puissant moteur qui a favorisé un profond changement du système politique et de la société.

1 La formulation et la première mobilisation autour de la candidature.

La Turquie qui dépose sa candidature à la Communauté européenne le 14 avril 1987 est un pays qui sort de la longue période de transition qui a suivi le coup d'État de 1980. Cette période a d'abord permis un retour discret et progressif à la démocratie. Sur le plan politique, l'emprise de l'armée sur le système demeure très forte. Elle est symbolisée par la place dévolue au Conseil National de Sécurité (CNS)¹ par la nouvelle Constitution et par la présence à la Présidence de la République du Général Kenan Evren « plébiscité » pour 7 ans en 1982². Mais les civils sont revenus au gouvernement. Des élections législatives régulières ont eu lieu en 1983 et 1987 et le Premier ministre Turgut Özal a réussi à s'affirmer sur la scène politique nationale et internationale pour des raisons qui tiennent notamment au caractère novateur de sa politique économique. Sur ce plan-là, en effet, la Turquie, marquée par l'étatisme de la période kémaliste, a vécu un changement majeur. Le nouveau gouvernement a résolument engagé une politique de déréglementation d'inspiration libérale qui a donné dans un premier temps des résultats flatteurs même s'ils devaient se révéler assez rapidement fragiles³. Après l'abolition du contrôle des changes et la décision de rendre la livre turque librement convertible, l'élément le plus significatif de cette politique a été la croissance des exportations, surtout remarquable parce qu'elle s'est accompagnée d'une transformation de leur composition : à la fin des années 80, la part des produits industriels qui n'était que de 30% dix ans auparavant représente près de 80% du total des exportations turques. Dans le même temps, la population est devenue majoritairement urbaine et une nouvelle classe moyenne se développe dans les villes.

Cette mutation sensible de l'économie et de la société turques va se traduire par une montée en puissance des milieux d'affaires qui, organisés en groupes d'intérêt, jouissent d'un poids politique de plus en plus significatif. Ces acteurs socio-économiques, en particulier, les instances qui les représentent, regroupant des industriels, des commerçants, des syndicats patronaux, vont largement se mobiliser en faveur de l'intégration européenne et faire même pression pour obtenir une accélération des réformes économiques, fiscales et réglementaires. Très révélatrice de cette

¹ CNS (Conseil National de Sécurité) ou en turc *Milli Güvenlik Kurulu (MGK)*, instance représentant l'armée dans le système politique dont le statut prévu à l'art. 118 de la Constitution de 1982 a été fortement réformé depuis 3 ans (v. supra).

² Une disposition transitoire de la Constitution de 1982 prévoyait que si le référendum d'approbation était positif (et il le fut massivement), le président du Conseil National de Sécurité (chef de la junte militaire qui avait fait le coup d'État) devenait président de la République pour 7 ans.

³ Au printemps 1994, en particulier, la Turquie connaîtra une récession très importante. Elle mettra en place, sous la pression du FMI, un sévère plan d'austérité.

démarche est l'action d'institutions comme TÜSIAD⁴, principale association d'hommes d'affaires turcs qui dispose de représentations dans la plupart des pays occidentaux influents (États-Unis, Allemagne, France...) ou IKV⁵, organisme d'expertise des Chambres de commerce et d'Industrie d'Istanbul spécialement créée dans les années 60 pour dynamiser les relations économiques turco-européennes. Et ces dernières ne sont que les acteurs les plus en vue d'un réseau dense et dynamique d'organisations économiques et professionnelles mobilisées sur le projet européen⁶.

Soutenue par l'armée, plus inégalement par la classe politique et par une opinion publique favorable (si l'on en croit les premiers sondages), la candidature turque à l'Europe apparaît aussi à l'époque comme une initiative très liée à la personne et à la politique de Turgut Özal. Pour le Premier ministre, qui est alors perçu comme l'homme nouveau de la politique turque, la demande d'adhésion ne renvoie pas seulement aux orientations pro-européennes historiques de la Turquie qui se sont manifestées avec éclat pendant la réforme ottomane et la république kémaliste, elle vient surtout consacrer les mutations profondes impulsées par son gouvernement dans les années 80. À l'instar de ce qui s'est passé en Grèce, en Espagne et au Portugal, il s'agit pour lui de consolider la fragile démocratie turque en permettant également à sa nouvelle économie libérale de s'intégrer à un ensemble régional européen lui aussi en pleine mutation après son élargissement vers le Sud et le lancement de l'objectif du grand marché unique.

Ce premier enthousiasme sera néanmoins assez rapidement déçu par la réaction européenne. Dès 1989, en effet, la Commission va opposer un « non courtois »⁷ à la candidature turque. Refusant de fixer une échéance pour l'ouverture de négociations d'adhésion, les Européens se borneront à proposer de renforcer leurs relations avec la Turquie en suivant la voie tracée par l'Accord d'association, en particulier en achevant l'Union douanière. Il faut voir en outre qu'à la même époque, le projet européen turc est perturbé par la mutation des grands équilibres internationaux. La chute du mur de Berlin survenue quelques semaines avant la réponse de la Commission semble remettre en cause les avantages géostratégiques que la Turquie retirait de la guerre froide et donc l'intérêt que présentait ce pays pour les stratèges occidentaux.

Sur le plan intérieur, en revanche, en dépit des revers électoraux qu'enregistre l'ANAP⁸,

⁴ *Türk Sanayicileri ve Isadamlari Dernegi* (Association des industriels et hommes d'affaires turcs) www.tusiad.org.tr

⁵ *Iktisadi Kalkinma Vakfi* (Fondation de développement économique) www.ikv.org.tr

⁶ Parmi les institutions incontournables, on peut citer : *TOBB (Türkiye Odalar ve Borsalar Birligi* – Union des chambres professionnelles et des bourses turques), *ISO (Istanbul Sanayi Odasi* – Chambre d'industrie d'Istanbul), *ITO (Istanbul Ticaret Odasi* – Chambre de commerce d'Istanbul), *TISK (Türkiye Isveren Sendikaları Konfederasyonu* – Confédération des syndicats d'employeurs de Turquie).

⁷ L'expression est du journal *Le Monde* dans son édition du 19 décembre 1989.

⁸ *ANAP (Anavatan Partisi* – Parti de la Mère Patrie) Formation de centre droit créée par Turgut Özal en 1983 qui disposera de la majorité absolue au Parlement jusqu'en 1991.

le parti de Turgut Özal, qui perd le pouvoir en 1991 (avant de voir disparaître prématurément en 1993 son fondateur qui était devenu président de la République depuis 1989), la candidature va gagner des partisans. Soutenue de longue date par la droite parlementaire et le centre, elle va progressivement obtenir un large appui de la gauche qui était traditionnellement plus partagée sur le sujet puisqu'elle abritait des tendances tiers-mondistes assez actives. Ces milieux hostiles à l'Europe communautaire, perçue comme l'un des chantres du capitaliste international, avaient eu une forte audience dans les années 70 et conservaient vingt ans après une certaine influence sur les intellectuels et les universitaires. La position critique et sans merci de l'Europe à l'égard des lacunes de la démocratie turque et de la place prise par l'armée après le coup d'État de 1980 a sans doute joué un rôle important dans ce changement de perception. En effet, sur le déclin dans les années 80 et 90, avec l'effondrement du bloc soviétique, la gauche turque en pleine reconversion va trouver dans le projet européen la possibilité de valoriser la prise en compte de la dimension sociale du développement économique et le moyen de développer des relations avec la gauche européenne⁹. De leur côté, les centrales syndicales de salariés (notamment la très centriste Turk-Is¹⁰ ou la DISK¹¹, une confédération plus à gauche) vont progressivement se rallier à la candidature avec l'idée que celle-ci, en augmentant les exigences démocratiques, peut permettre d'exercer une pression plus efficace sur le gouvernement et les milieux d'affaires pour l'amélioration des droits des salariés. Dès lors, ce sont les principales formations hostiles au système laïc, comme les ultranationalistes du MHP¹² ou les islamistes du Refah¹³, qui vont constituer l'ultime opposition sérieuse au projet européen. Prenant acte notamment de la réponse négative de l'Europe en 1989, ils vont l'analyser comme une preuve supplémentaire de l'échec de l'occidentalisation du système politique turc propre à encourager un retour du pays à ses « racines » : le monde turc pour les uns, le monde musulman pour les autres. Dans le sillage de ce type d'attitude, le syndicat islamisant Hak-Is¹⁴ et les hommes d'affaires de sensibilité islamique de la MÜSIAD¹⁵ se montreront farouchement opposés, tout au long des années 90, à l'idée d'intégration européenne.

Certes, les partis de la droite et la gauche parlementaires réunis dans des

⁹ Le CHP (*Cumhuriyet Halk Partisi* – Parti républicain du peuple), ancien parti unique kémaliste et désormais principal parti de la gauche turque, est membre de l'Internationale Socialiste.

¹⁰ *Türkiye İşçi Sendikaları Konfederasyonu* (Confédération des syndicats des travailleurs de Turquie).

¹¹ *Devrimci İşçi Sendikaları Konfederasyonu* (Confédération des syndicats des travailleurs révolutionnaires).

¹² MHP (*Milliyetçi Harekât Partisi*), Parti du mouvement nationaliste fondé par le général Turkes, figure emblématique du nationalisme et de l'extrême-droite en Turquie des années 60 aux années 90 (v. supra).

¹³ *Refah Partisi*, Parti de la prospérité, grand parti islamiste turc des années 90 dont le leader était Necmettin Erbakan, figure de proue de cette mouvance politique en Turquie depuis la fin des années 60 (v. supra)

¹⁴ *Hak-Is Konfederasyonu*, Confédération des vrais syndicats du Travail

¹⁵ *Müstakil Sanayici ve İşadamlar Derneği*, Association indépendante des industriels et hommes d'affaires, réplique islamisante de la TÜSIAD, fondée en 1990

gouvernements de coalition, au demeurant sans grande cohérence, sauront à la même époque reprendre le dossier de la demande d'adhésion. Rivalisant désormais de bonnes intentions européennes, ils feront aboutir en 1995 l'Accord d'Union douanière. Mais, après une première réponse dilatoire de la Commission alors même que l'islamisme connaissait un développement constant, la candidature turque à l'Europe semblait à bien des égards mal partie. Formulée dans un contexte international incertain et obérée par une situation politique nationale confuse, elle apparaissait alors à de nombreux observateurs comme une démarche précipitée et immature. Dès lors, comment expliquer qu'en dépit des obstacles multiples qui se sont à nouveau dressés devant elle, elle ait fini par s'imposer en Turquie, générant même un véritable consensus politique autour d'elle, pour justifier des évolutions et finalement une transformation profonde du système politique turc ?

2 Une aspiration à l'intégration européenne confirmée par l'évolution des équilibres internationaux depuis la fin du monde bipolaire.

Les premiers développements du monde post-bipolaire et les événements majeurs qui se sont déroulés dans les années 90, ont montré que la Turquie n'avait pas véritablement d'alternative à l'Europe. Deux autres options ont été le plus souvent évoquées la concernant : celui d'un rapprochement avec le monde arabo-musulman, celui d'une alliance avec les nouveaux États d'Asie centrale.

En ce qui concerne la première option, on peut faire observer qu'à l'origine, lorsque dans les années 60, le ministère turc des affaires étrangères préconisa pour la première fois une nouvelle politique extérieure visant à renouer avec les pays afro-asiatiques et notamment avec le monde arabe, il le fit ; non avec l'idée de remettre en cause les alliances traditionnelles de son pays, mais essentiellement pour valoriser aux yeux des états occidentaux la position géostratégique de la Turquie et son aptitude à jouer un rôle de pont entre l'Orient et l'Occident. Il est vrai que, par la suite, dans le contexte de la crise pétrolière puis d'une relation difficile avec l'Europe consécutive à l'affaire de Chypre et au coup d'État de 1980, la Turquie a opéré un rapprochement significatif avec le monde arabo-musulman ; mais cette stratégie est finalement restée purement économique et la dimension politico-culturelle d'un tel processus a vite montré ses limites, tout en étant de toute façon hypothéquée par la persistance de points de désaccords récurrents (question kurde, problème des eaux de l'Euphrate...) et par l'instabilité de la zone concernée (guerres du Golfe, échec du processus de paix au Proche-Orient...). Que l'on ne s'y trompe pas, la relation de la Turquie avec le monde arabo-musulman est dans la période contemporaine beaucoup plus complexe, nourrie de malentendus et semée d'obstacles, que sa relation avec l'Europe. Le poids affectif de l'histoire ottomane, le malaise arabe à l'égard des spécificités de l'islam et de la laïcité turcs gênent de toute façon définitivement la Turquie dans l'implication qui pourrait être la sienne au Proche-Orient compte tenu de sa position géographique. On ne voit pas d'ailleurs comment ce pays pourrait concevoir son avenir dans un ensemble proche-oriental forcément dominé par les Arabes dont elle a toujours craint les entreprises unificatrices préférant se contenter d'entretenir avec eux le plus souvent des relations bilatérales cloisonnées.

En ce qui concerne la deuxième option, elle a découlé essentiellement de la fin de l'URSS et de l'accession à l'indépendance des républiques ex-soviétiques d'Asie centrale et du Caucase qui ont fait prédire un peu imprudemment à certains la formation d'une nouvelle aire turcophone dont la Turquie aurait été le mentor. Mais, là encore, cette option n'a pas sérieusement pu faire long feu. La « nouvelle aire » en question est une zone politiquement instable semée de conflits qui peuvent perturber les relations de la Turquie avec son « grand voisin russe », comme la guerre de Tchétchénie, ou même avec ses

alliés occidentaux, comme le conflit arméno-azerbaïdjanais. L'homogénéité culturelle et linguistique de la zone est contestable eu égard à la multiplicité des langues, des religions, des ethnies qui y existent et au fait qu'elle n'a jamais constitué un ensemble politique où les Turcs voire les Ottomans ont été véritablement influents. L'idée en outre d'une position turque privilégiée dans la région n'a pas toujours été bien accueillie par de jeunes États désormais sourcilieux pour ce tout ce qui concerne leur indépendance. En tout état de cause, confrontée elle-même à des difficultés économiques importantes, la Turquie n'est pas en mesure de satisfaire aux immenses besoins des jeunes républiques pour pouvoir espérer jouer en l'occurrence un rôle hégémonique. Certes les échanges humains et commerciaux qu'elle a noués avec les pays de la région depuis la fin de l'ex-URSS sont loin d'être négligeables mais plus qu'un rôle de leader régional, la Turquie s'est surtout employée à affirmer son aptitude à être une sorte d'intercesseur favorisant l'ouverture de cette partie du monde vers l'Occident. C'est d'ailleurs bien cette fonction qui est en train de s'affirmer. Lorsqu'on observe, par exemple, l'évolution du dossier pétrolier dans la région et en particulier la question du tracé du nouvel oléoduc qui doit évacuer le pétrole azerbaïdjanais, on s'aperçoit que la solution choisie qui est soutenue par les Occidentaux, consiste à passer par l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Anatolie et le port turc de Ceyhan où arrive déjà l'oléoduc de Kirkouk. Une telle option renforce les atouts stratégiques de la Turquie car ce nouveau complexe pétrolier constituera dans les prochaines années un pôle important d'approvisionnement pétrolier de la planète.

Globalement, on peut donc dire que le « retournement du monde »¹⁶ a confirmé l'ancrage occidental de la Turquie. On observe d'ailleurs que celle-ci a réaffirmé très pragmatiquement ses alliances au Proche-Orient en signant en 1996 deux accords de coopération militaire avec Israël induisant des manœuvres communes avec les États-Unis, l'ouverture de l'espace aérien turc pour l'entraînement des pilotes israéliens et l'accès de la Turquie à une partie de la technologie militaire israélienne. En outre, il est important d'observer qu'en 2002, elle a conclu avec le même pays un accord prévoyant la fourniture de 50 millions de m³ d'eau douce sur une période de 20 ans. Toutefois, dans le même temps, on a observé indiscutablement le désir d'Ankara de sortir de l'axe trop exclusif de sa relation avec Washington et Tel-Aviv. Le comportement de plus en plus imprévisible de la superpuissance américaine au cours des derniers mois a accéléré la prise de conscience chez les Turcs du fait que l'Europe pouvait être le moyen de rééquilibrer leur relation avec l'Occident. Redoutant une guerre susceptible d'aboutir à la création à leurs frontières d'un État kurde indépendant, ils ont finalement refusé en mars 2003 l'accès de leur territoire aux troupes américaines qui s'apprêtaient à envahir l'Irak. Cette péripétie a vu aussi l'opinion publique se prononcer massivement contre la guerre, non pour les motifs religieux souvent invoqués dans le monde arabo-musulman, mais pour des raisons comparables à celles qui ont motivé l'hostilité des opinions publiques

¹⁶ L'expression est le titre d'un ouvrage de Bertrand Badie et Marie Claude Smouts paru en 1992 chez Dalloz et aux éditions de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

européennes (défense du multilatéralisme, crainte de l'hyper-puissance voire pacifisme...). Cette attitude cadre bien avec les évolutions qui se sont produites au cours des dernières années au sein de la société et du système politique turcs.

3 Une aspiration à l'intégration confirmée par les évolutions politiques nationales et l'avènement d'un consensus turc sur l'Europe.

Après l'échec des gouvernements de coalition et celui d'une nouvelle intervention militaire, feutrée mais bien réelle cependant dans les années 90, la victoire retentissante aux législatives de novembre 2002 de l'AKP¹⁷, une formation issue de la mouvance islamiste, n'a pas remis en cause la demande d'adhésion, au contraire, on peut dire qu'elle l'a paradoxalement « boostée ». Ce phénomène a de quoi surprendre quand on se souvient que pendant longtemps la montée en force de l'islamisme est apparu comme l'un des obstacles majeurs à la candidature turque.

Anémié dans les années 80 par la stratégie religieuse et identitaire de Turgut Özal qui paraissait capter les avoires électoraux de l'islam politique turc des années 70, le *Refah Partisi*, par ses succès des années 90, exprimait à bien des égards la révolte des « laissés pour compte » du libéralisme özalien proeuropéen. Parvenu au sommet de sa gloire, lorsqu'en 1996 son leader historique Necmettin Erbakan devint premier ministre d'un gouvernement de coalition, le *Refah* ne fut jamais en position pourtant d'imposer ses options politiques fondamentales, notamment l'abandon de la demande d'adhésion. Déstabilisé par l'intervention du Conseil National de Sécurité (CNS) de février 1997, mieux connue désormais en Turquie sous le nom de « coup d'État post-moderne », le leader islamiste dû bientôt démissionner et son parti fut finalement dissous par la Cour constitutionnelle en janvier 1998. Cet échec politique cuisant a été le point de départ d'un *aggiornamento* de l'islamisme turc qui s'est produit pour l'essentiel au cours de la période du *Fazilet Partisi*¹⁸ (1998-2001). Cette nouvelle expérience partisane de courte durée a permis à une tendance modernisatrice de s'affirmer. Emmené par Recep Tayyip Erdogan, l'ancien maire d'Istanbul, ce courant politique a parfaitement compris qu'il lui serait difficile de construire une stratégie politique viable sur une confrontation éternelle et systématique avec l'appareil d'État et ses élites, et ce d'autant plus que ces derniers ont eux-mêmes changé de stratégie. Dans un contexte, en effet, où la Turquie est candidate à l'UE et où sa politique étrangère reste étroitement liée à ses alliances occidentales, le recours à des interventions militaires classiques est désormais devenu impensable pour l'*establishment* politico-militaire. Ce dernier s'en est donc remis à des stratégies plus politiques dont le « coup d'État post-moderne » de 1997 a été la parfaite

¹⁷ AKP (*Adalet Kalkinma Partisi* – Parti de la justice et du développement) fondé en 2002 par l'ancien leader islamiste Recep Tayyip Erdogan.

¹⁸ *Fazilet Partisi* – Parti de la Vertu. Créé en 1998 par Necmettin Erbakan à la suite de la dissolution du *Refah*, ce parti sera lui-même dissous en 2001. Par la suite les islamistes turcs se sont scindés en deux formations : l'AKP de Recep Tayyip Erdogan et le *Saadet Partisi* de Necmettin Erbakan (v. supra).

et efficace illustration. Mais l'échec du gouvernement Erbakan n'a pas débouché pour autant sur le succès des gouvernants qui lui ont succédé. Bien au contraire, pendant cinq ans, tandis que le pays s'enfonçait dans une crise politique, financière et sociale très grave, la classe politique turque s'est discréditée, montrant son incapacité de s'unir sur un programme cohérent et laissant transparaître d'énormes pratiques de corruption. Tirant parti de cette incurie, Recep Tayyip Erdogan a néanmoins compris qu'il ne pouvait pas reprendre les vieux mots d'ordre idéologiques de l'islamisme turc, ni même relancer la politique protestataire qui avait fait la force du *Refah*. Le raz de marée électoral de novembre 2002 n'est pas ainsi une victoire idéologique de l'islamisme turc mais avant tout l'expression d'un rejet du gouvernement sortant pour son incapacité à maîtriser une dégradation économique et sociale inquiétante. Au risque de se retrouver dans la même impasse que la classe politique turque et l'*establishment* desquels il se démarquait, l'*AKP* devait donc offrir de nouvelles perspectives et se positionner résolument en parti de gouvernement. Toutefois, ce choix impliquait que ces ex-islamistes donnent des gages de leur attachement au système, en particulier à la démocratie et aux orientations diplomatiques traditionnelles de ce pays. En choisissant l'Europe, ils y ont consenti d'autant plus aisément qu'ils ont compris que paradoxalement la perspective européenne représentait la meilleure garantie de liberté d'expression et d'existence pour leur mouvance politique.

Cette stratégie marque l'aboutissement d'un phénomène qui en moins d'une décennie a transformé profondément l'islamisme en Turquie. Des militants le plus souvent issus des formations historiques de l'islam politique turc sont devenus progressivement citoyen, élu local, député et enfin ministre ou premier ministre. La force radicale qu'ils avaient été pendant de longues années semble être ainsi définitivement entrée dans le système. Et, lorsqu'on entend régulièrement Recep Tayyip Erdogan se déclarer fidèle aux principes du projet d'Atatürk, on est tenté de se dire que ces islamistes qui voulaient changer la République laïque et rompre avec l'Europe, ont été changés par la République laïque et conquis par l'Europe ! Une telle mutation a été possible parce que cette mouvance d'opposition radicale a été, dans une république libérale, habituée au processus électoral et finalement confronté à l'exercice du pouvoir. C'est d'ailleurs sur le bilan de l'aventure gouvernementale de 1996-97 que l'islamisme turc s'est divisé se scindant en une tendance dogmatique (*Saadet Partisi*¹⁹) dont le chef (Erbakan) avait échoué à la tête du gouvernement et une tendance pragmatique (*AKP*) dont le leader (Erdogan) avait fait ses preuves à la tête de la plus grande ville du pays. Mais cet apprentissage du pouvoir est allé beaucoup plus loin que cette seule expérience gouvernementale illusoire, il a surtout été marqué par la gestion municipale consécutive à la conquête des grandes villes par le *Refah* en 1994. C'est sur ce terrain-là, notamment dans la mégapole d'Istanbul, que les militants islamistes, confrontés à la complexité quotidienne de l'exercice du pouvoir, ont

¹⁹ *Saadet Partisi* – Parti de la Vertu

commencé à délaisser les provocations idéologiques de leurs débuts pour un discours plus posé d'élu et de gestionnaire. Une telle assimilation n'était possible que dans un État puissant où le sentiment d'appartenance national l'emporte sur le sentiment religieux et où, en dépit des lacunes de la démocratie et de l'État de droit, de multiples centres de pouvoir existent de longue date (armée, présidence de la République, gouvernement, parlement, cour constitutionnelle, administration, municipalités, partis, médias, associations...).

Curieusement, au moment où il vient de triompher, l'islamisme a quasiment disparu du paysage politique turc. Le parti de Recep Tayyip Erdoğan se définit aujourd'hui en effet comme un parti « conservateur démocrate » résolument favorable à l'intégration européenne. Paradoxalement c'est sur le devenir de l'islam politique qui semblait à l'origine devoir constituer l'obstacle le plus important à sa candidature que la Turquie se sera le plus démarquée du monde musulman pour affirmer en fait son ancrage européen. Certains s'interrogent aujourd'hui au Moyen-Orient : mais pourquoi les islamistes turcs sont-ils différents ? Nous avons suffisamment montré que ce ne sont pas tant les islamistes qui sont différents que le cadre politique et social dans lequel ils ont évolué. Située aux confins d'ensemble régionaux orientaux dont elle se démarque, la Turquie est aujourd'hui un État Nation laïque définitivement marqué au cours de deux derniers siècles par un réformisme d'origine européenne et par ses alliances occidentales.

4 Les réformes constitutionnelles et législatives réalisées depuis 2001.

Compte tenu de l'évolution que nous venons d'évoquer, on comprend que le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan n'ait eu aucune peine à reprendre le programme de réformes constitutionnelles et législatives engagées par ses prédécesseurs pour satisfaire aux critères de Copenhague. À l'origine, les carences de la Constitution de 1982 issue du coup d'État de 1980, ne provenait pas tant du régime politique qu'elle instaurait (un régime parlementariste moniste rationalisé auquel la Turquie est fidèle depuis son passage au pluralisme au milieu du siècle dernier) que de la place qu'elle faisait à l'armée et du sort qu'elle réservait aux libertés fondamentales. Ce constat a ainsi amené beaucoup d'observateurs à rester sceptiques sur la nature véritablement démocratique et parlementaire du système turc tant les garde-fous sécuritaires y semblaient importants. Au cours des années 90, la négociation et la conclusion de l'Accord d'Union douanière avec l'Europe ont donné lieu à une première réforme d'envergure de ce texte (suppression des références au coup d'État dans le préambule, abaissement de la majorité électorale à 18 ans, possibilité de voter pour les Turcs résidant à l'étranger, amélioration du statut des syndicats et des partis...). Le sommet européen d'Helsinki, qui a reconnu en 1999 la vocation de la Turquie à être candidate à l'UE, a provoqué une accélération sans précédent de ce processus de réforme.

4.1 – LES REFORMES DU GOUVERNEMENT ECEVIT (1999-2002).

À l'issue du sommet d'Helsinki, c'est le gouvernement de Bülent Ecevit (1999-2001) qui a lancé un mouvement de réformes d'une ampleur jusqu'à là inégalée visant à mettre la Turquie en conformité avec les critères de Copenhague. Là encore, il est important d'observer la conversion de forces à l'origine peu favorables à l'Europe. Porté au pouvoir par l'Assemblée issue des élections législatives de 1999 qui exprimaient la déception des Turcs après le sommet européen de Luxembourg qui, en 1997, avait refusé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec leur pays, le gouvernement de Bülent Ecevit était en fait soutenu par des formations très critiques pour ne pas dire hostiles à l'Europe. À époque en effet, le *DSP*²⁰ de Bülent Ecevit, principale formation de la coalition gouvernementale, « flirtait » encore avec l'anti-impérialisme qui avait fait vibrer la gauche turque vingt ans auparavant et affichait une grande prudence à l'égard du projet européen. Les échéances européennes vont transformer le premier ministre et son parti pour les voir renouer avec le *CHP*, leur rival à gauche traditionnellement plus européen, et faire appel à Kemal

²⁰ *DSP (Demokratik Sol Parti – Parti de la gauche démocratique)* fondé dans les années 80 par Bülent Ecevit qui avait été premier ministre et leader du *CHP* dans les années 70. Ce Parti, qui se veut à la gauche du *CHP*, a été le grand perdant des élections législatives de 2002 (1,2% des voix).

Dervis, un technicien de renommée internationale issu de la Banque mondiale²¹. Quant à l'autre force majeure de la coalition, le *MHP* ultranationaliste et volontiers pan-turquiste, il formait avec les islamistes le noyau dur de l'opposition à l'Europe au cours des années 90. Comme les islamistes et donc quasiment au même moment, ce parti a évolué pour se déclarer publiquement favorable à l'adhésion. Ainsi, dans le sillage du partenariat d'adhésion signé avec l'UE en 2001 (remanié depuis en mai 2003), c'est ce gouvernement fraîchement converti au projet européen qui va profondément réviser la Constitution en octobre 2001 avant de faire adopter par le Parlement trois «paquets d'harmonisation législative » en février, mars et août 2002.

La révision constitutionnelle du 17 octobre 2001, qui a concerné le préambule, 32 articles du corps de la Constitution et l'un de ses articles transitoires (modifiant ainsi plus du cinquième des 177 articles de la Constitution), a consisté d'abord en un toilettage de la deuxième partie de la Constitution consacrée «aux droits et devoirs fondamentaux ». Le déficit dans la protection des libertés fondamentales avait alimenté, en effet, une critique extrêmement vive contre le texte constitutionnel issu du coup d'État de 1982, certains constitutionnalistes estimant que la loi fondamentale turque était en porte-à-faux vis-à-vis de la notion même de Constitution. Cette révision de 2001 est donc un acquis essentiel qui dote la Turquie d'une base de protection des droits et libertés proche des standards européens. L'un des apports les plus importants en la matière est la suppression du double régime de limitation aux droits et libertés établi par l'art. 13 dans sa rédaction initiale. Selon ce système, les droits et libertés pouvaient être, d'une part, limités par la loi (et " conformément à l'esprit et à la lettre de la Constitution ") pour un certain nombre de motifs généraux visant à préserver " l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue du territoire et de la Nation, la souveraineté nationale, la République, la sécurité nationale, l'ordre public... ". Ils étaient, d'autre part, spécialement restreints par des dispositions prévues pour chaque droit ou liberté. Les articles qui suivaient comportaient ainsi des interdictions ou des limitations qui étaient parfois très importantes. Ces dispositions notamment, pour ne citer que les plus spectaculaires, concernaient le délit d'opinion (art. 14 et 26), la liberté de la presse (art. 28) ou le droit de réunion et de manifestation (art. 34). Désormais, les droits et libertés fondamentaux ne peuvent être limités que pour des motifs prévus par des dispositions particulières de la Constitution et en vertu de la loi, et pour autant que ces limitations ne portent pas atteinte à l'essence même des droits et libertés. En outre, les limitations dont les droits et libertés fondamentaux font l'objet ne peuvent être en contradiction ni avec la lettre et l'esprit de la Constitution, ni avec les exigences d'un ordre social démocratique et laïque,

²¹ Kemal Dervis a eu, depuis son entrée en politique, un parcours complexe puisque après avoir été membre du *DSP* de Bülent Ecevit, il a rallié le *CHP* avant les élections de 2002. Il y est néanmoins perçu aujourd'hui comme un franc-tireur. Étant par ailleurs l'un des rares Turcs à avoir siégé à la Convention pour le futur de l'Europe, il reste l'un des promoteurs les plus visibles et les plus écoutés à l'étranger de la candidature de son pays.

et doivent respecter le principe de proportionnalité. Enfin, la plupart des limitations spécifiques posées par les articles suivant l'art. 13 ont été également atténuées.

La révision de 2001 a aussi concerné le statut des parlementaires et le fonctionnement de la Grande Assemblée nationale mais elle a surtout touché en fait le fonctionnement du Conseil National de Sécurité (CNS), instance de représentation de l'armée dans le système politique turc. Au terme de la nouvelle rédaction de l'art. 118, le CNS est dorénavant majoritairement composé de civils. En réalité, on peut dire que cette instance, dont le pouvoir, mal cerné par le texte initial de la Constitution, s'était avéré considérable (notamment lors du « coup d'État postmoderne » en 1997), est devenue une instance consultative. En effet, le Conseil des Ministres n'est plus tenu « de prendre en considération de façon prioritaire » les décisions du CNS, il pourra désormais les « évaluer » et ne les suivra qu'en fonction de ce qu'il estime nécessaire pour la sauvegarde de l'État et de la sécurité publique.

Quant aux « trois paquets de réformes législatives » du gouvernement Ecevit, ils ont permis des progrès sensibles. Le premier était consacré à la réforme du code pénal. Le second a porté principalement sur les libertés d'expression et d'association ainsi que sur le droit de manifestation pacifique. Le troisième a aboli la peine de mort en temps de paix, facilité l'usage de la langue kurde dans l'enseignement et les médias, réglementé les fondations étrangères et encore accru la liberté d'expression.

4.2- LES REFORMES DES GOUVERNEMENTS GÜL ET ERDOGAN DEPUIS 2002.

Après la victoire de l'AKP en 2002, les gouvernements d'Abdullah Gül et de Recep Tayyip Erdogan ont poursuivi les réformes engagées en reprenant notamment la méthode des « paquets d'harmonisation législative » inauguré par le gouvernement Ecevit. Cette méthode consiste à améliorer la démocratie et l'État de droit turcs en profondeur en adoptant par voie législative des trains de réformes normatives thématiques touchant principalement l'administration, la police, la justice, le code civil, le code pénal, la procédure pénale, l'exercice des droits et libertés...

Ainsi en janvier 2003, un quatrième et un cinquième paquets ont été adoptés concernant cette fois les fondations, les associations, les fonctionnaires reconnus coupables de torture et les droits de la défense. Par la suite, juste avant le sommet européen de Thessalonique en juin 2003, un sixième paquet a autorisé les émissions en langue kurde à la télévision, facilité la liberté de culte et surtout prévu l'abolition de l'article 8 de la loi antiterroriste qui permettait d'emprisonner des opposants simplement « pour propagande séparatiste » en l'absence même de toute action matérielle ou de tout début d'exécution. Un septième et très important paquet adopté le 30 juillet 2003, complète la réforme constitutionnelle du CNS pour limiter l'intervention directe des militaires dans la vie politique. Il supprime la liste explicite des compétences du CNS afin de lui retirer la possibilité de s'immiscer dans les affaires civiles. Il espace ses réunions (une fois tous les deux mois au lieu de une fois par mois) et prévoit que celles-ci ne pourront plus être convoquées à l'initiative du Chef d'état-major des armées. Il prévoit enfin que son

secrétaire général ne soit plus un militaire mais un civil. Mais l'application de ces dispositions fait l'objet d'une rivalité sourde entre « l'État profond »²², d'une part, et le gouvernement, d'autre part. En réalité, ces nouvelles mesures ont bien montré que la place du CNS et plus généralement de l'armée dans le système politique turc était désormais l'enjeu majeur du processus de réformes entrepris en Turquie pour satisfaire aux critères de Copenhague. La révision de 2001 et les textes législatifs complémentaires ont largement réduit son rôle officiel mais ce n'est que par une pratique régulière que le déclin de cette institution anachronique sera véritablement confirmé. Car il ne s'agit pas là que de transformer le statut d'une institution mais bien de changer l'esprit même du système politique turc. En fait, il est probable que la perspective ouverte par le lancement de négociations d'adhésion contribuera dans la pratique à l'achèvement de la démilitarisation de ce système, un peu comme cela s'est produit au cours des années 80 en Grèce, au Portugal et en Espagne.

Dans ses rapports de 2002 et 2003 sur les progrès de la Turquie vers l'adhésion, la Commission européenne, tout en soulignant que ce pays avait consenti en matière législative des « efforts considérables », estimait qu'il « ne respectait pas encore pleinement les critères de Copenhague ». Au niveau institutionnel et politique notamment, la Commission réitérait sa demande de réduction de l'influence des militaires. Elle relevait leur présence au sein d'institution de contrôle d'activités civiles comme l'Éducation nationale, les Universités et les médias et remarquait qu'environ 7 % du budget de l'État dévolu à l'armée continuait à ne pas être soumis au Parlement. Le rapport de 2003, en particulier, a fortement insisté également sur l'amélioration du cadre global d'exercice des libertés fondamentales.

Suite à ces recommandations, en septembre 2003, le gouvernement a mis en place une Commission de suivi des réformes chargée d'examiner toutes les réclamations relatives au non respect des lois d'harmonisation. Deux nouveaux paquets d'harmonisation ont été adoptés et surtout, en mai 2004, une nouvelle révision constitutionnelle a été réalisée. Outre l'affirmation de l'égalité entre hommes et femmes devant la loi, l'abolition définitive de la peine de mort en toutes circonstances, le renforcement de la liberté de la presse, la primauté des traités relatifs aux droits et libertés fondamentaux sur les dispositions nationales, ces réformes s'emploient encore à réduire l'influence et les privilèges de l'armée dans le fonctionnement régulier des pouvoirs publics (fin de la présence militaire au sein du Yök²³, abrogation de la justice d'exception (notamment des tribunaux de sûreté de l'État), instauration d'une transparence du contrôle des biens

²² « L'État profond » ou « *derin devlet* » en turc, expression consacrée qui désigne l'armée, les institutions publiques et les secteurs de l'État les plus attachés à l'orthodoxie kémaliste qui sont donc méfiants à l'égard des réformes visant à diminuer la place de l'armée dans le système politique.

²³ Yök (*Yükseköğretim Kurulu* – Haut Conseil de l'éducation), institution très révélatrice de la reprise en main militaire des universités qui avaient été le théâtre d'affrontements meurtriers quotidiens à la fin des années 70. Cette instance, tout en centralisant la gestion des universités, a permis aux militaires d'avoir un droit de regard permanent sur cette gestion depuis le début des années 80.

publics de l'Etat détenus par l'armée). Plus récemment encore, à la fin du mois de septembre 2004, le Parlement turc a adopté une réforme du Code pénal parachevant ainsi l'alignement de la législation turque sur les standards européens, requis pour l'ouverture des négociations d'adhésion. L'aboutissement de cette réforme est particulièrement significatif de l'engagement européen actuel de la classe politique et de la société civile turques qui sont en l'occurrence parvenues à faire reculer les milieux les plus conservateurs de l'AKP qui étaient à l'origine d'une disposition controversée criminalisant l'adultère et finalement rejetée après quinze jours de tension avec Bruxelles.

5 Et maintenant...

La perspective de l'intégration européenne et les réformes engagées ont profondément modifié les équilibres de la société et du système politique turcs.

En premier lieu, cette mutation a permis d'ouvrir un espace de liberté pour les organisations de la société civile, en particulier pour les associations de défense des droits de l'Homme, les syndicats, les groupes d'intérêts économiques... Ces organisations jouent désormais en Turquie un rôle fondamental dans la formation de l'opinion publique et ont aussi parfois un certain poids dans le processus de décision. Ce phénomène est d'autant plus important que les revendications de ces acteurs de la société civile recourent les recommandations formulées par la Commission européenne dans ses rapports d'évaluation. De fait, on observe que les rapports d'organismes comme *TÜSIAD* ou *TESEV*²⁴ sont devenus de véritables références dans un débat public visant le plus souvent à accélérer les réformes entreprises. Ces instances contribuent par là-même à dynamiser la mobilisation générale autour de l'enjeu européen et n'hésitent pas à intervenir de façon stratégique en permanence ou de façon plus ciblée. À titre d'exemples, on peut citer la présence permanente de 260 associations pour faire du lobbying à Bruxelles ou la déclaration commune émanant de 175 associations issues de la société civile rendue publique par l'*IKV* à la veille du sommet européen de Copenhague en décembre 2002. L'ampleur de ce mouvement s'est encore accrue ces dernières années avec le ralliement des organisations de sensibilité islamisante comme *MÜSIAD*. Les Universités, intégrées désormais dans le programme européen Socrates au même titre que celles des pays membres, jouent également un rôle non négligeable dans ce mouvement et ce, d'autant plus que les Centres d'études européennes s'y sont multipliés au cours de la dernière décennie. On observe également que les personnalités politiques qui conservent une influence nationale et internationale, même si elles ne sont plus directement impliquées dans le gouvernement du pays, comme l'ancien président Süleyman Demirel ou l'ancien ministre de l'économie Kemal Dervis, font preuve d'un activisme européen intense, donnant des interviews ou publiant sans arrêt des articles. Enfin, les administrations centrales ou locales abritent désormais en leur sein, des antennes spécialisées ou au moins des techniciens en charge des questions européennes qui contribuent aussi à populariser dans la vie quotidienne l'idée même de l'intégration et ses conséquences pratiques. Cette mobilisation générale qui ne vise pas seulement à faire pression sur le gouvernement turc mais aussi à se faire entendre des opinions publiques et des gouvernements européens, a sans doute contribué à renforcer le

²⁴ TESEV (*Türkiye Ekonomik ve Sosyal Etüdler Vakfı* – Fondation d'études économiques et sociales en Turquie), *think-tank* indépendant qui se propose de faire le lien entre la recherche académique et le processus de décision. Il conduit des études de qualité sur l'amélioration de la gouvernance, le développement de l'Etat de droit et la démocratisation en Turquie. Cette ONG évalue notamment en permanence et de façon critique l'état d'avancement des réformes conduites en vue de satisfaire aux critères de Copenhague (www.tesev.org.tr).

nombre des partisans de l'Europe dans ce pays où ils étaient déjà nombreux. Une enquête réalisée récemment par l'Université du Bosphore et l'Institut *Open Society* révélait que plus de 74% des Turcs étaient désormais favorables à l'entrée de leur pays dans l'Europe.

En second lieu, cette mobilisation et les mutations en cours provoquées par la question européenne ont fait évoluer les clivages politiques traditionnels. Ainsi, si les ex-islamistes devenus « conservateurs démocrates » comptent désormais, nous l'avons vu, parmi les meilleurs défenseurs de l'intégration européenne, les milieux laïques (en particulier le *CHP*, à l'heure actuelle seul parti d'opposition au Parlement qui s'est toujours déclaré officiellement en faveur de l'adhésion) ont parfois une position beaucoup plus prudente pour ne pas dire ambiguë sur le sujet. Cette attitude tient probablement à l'inquiétude que fait naître chez eux l'activisme et les positions acquises par des organisations et des personnes issues de la mouvance islamiste. Désormais, plus « nuancés » encore sur la question, les militaires laissent parfois percer un certain agacement. Très révélateurs de ce comportement sont depuis un an les propos de certains membres de l'État major évoquant l'impatience de certains secteurs de l'armée à l'égard de la politique gouvernementale et des recommandations européennes. Ce discours met volontiers en garde contre les risques d'impérialisme occidental et il prend même parfois des accents tiers-mondistes ! Plus qu'une évolution idéologique de fond, ces positions, qui ne sont ni approuvées ni démenties officiellement en haut lieu, reflètent en fait les inquiétudes que nourrit l'armée à l'égard de son statut futur. En effet, au moment même où elle connaît pour la première fois, une relation difficile avec son allié américain à la suite de la crise irakienne, elle doit accepter un déclin de son rôle politique pour satisfaire aux exigences de la candidature. De là, le sentiment que l'harmonisation européenne se fait en quelque sorte sur son dos et qu'en exigeant trop rapidement son retrait de la vie politique les Européens jouent avec le feu tout en portant atteinte à l'indépendance nationale.

On touche ici aux enjeux véritables de la réponse que doit donner l'UE quant à l'ouverture de négociations d'adhésion. En Turquie, on l'a vu, le débat de fond, n'est plus entre les partisans et les adversaires de l'intégration européenne car les milieux qui sont franchement hostiles à cette perspective sont devenus très marginaux, il se situe désormais entre les milieux laïques à des degrés divers proches de l'État et de l'armée traditionnellement favorables depuis les années soixante à une option européenne sensée conforter le modèle kémaliste, d'une part, et les nouveaux partisans de l'Europe issus de la société civile mais aussi de l'ancienne mouvance islamiste, d'autre part. Bien qu'il fasse intervenir de nouveaux acteurs, en particulier un nombre très importants de *think tanks* et d'ONG, ce débat recoupe en fait, celui de la démocratisation en Turquie, il renvoie aux tentatives effectuées depuis plusieurs décennies pour libérer dans ce pays la démocratie de ses contraintes et de ses garde-fous sécuritaires. La dimension européenne qui s'est mise progressivement à dominer cet enjeu dans les années 90 a certes accéléré ce débat mais elle lui a donné un tour nouveau en le pacifiant et en créant en quelque sorte un contexte sécurisant pour ses protagonistes. En effet, pour les milieux laïques, l'entrée dans l'Europe est en réalité la certitude de la poursuite de la

modernisation entreprise depuis la fondation de la République. Pour les nouveaux partisans de l'Europe, la perspective de l'intégration permet un développement des espaces de liberté et constitue une protection contre les risques de réactions sécuritaires venant de l'État. Ainsi, en dynamisant la société civile et en provoquant une évolution profonde des équilibres du système politique turc, l'enjeu européen a pris une place centrale dans les débats qui conditionnent désormais l'avenir politique et stratégique de ce pays.

Bibliographie succincte :

- Basri Elmas Hasan, *Turquie, Europe, une relation ambiguë*, Syllepse, Paris, 1998.
- Billion Didier, *La politique extérieure de la Turquie*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- Bozarslan Hamit, *Histoire de la Turquie contemporaine*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 2004.
- Burdy Jean-Paul & Marcou Jean (dir.), Laïcité(s) en France et en Turquie, *Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientales et le Monde Turco-Iranien - CEMOTI N°19* – Paris, 1995.
- Chabal Pierre & de Raulin Arnaud (dir.), *Les chemins de la Turquie vers l'Europe*, Artois Presse Université, Arras, 2002.
- Dervis Kemal & Gürbüz Petek, Les changements en Turquie en vue des élargissements à venir de l'Union européenne, in *Annuaire de la Méditerranée*, IEMED, Barcelone, 2004.
- Pope Nicole & Hugh, *Turkey Unveiled*, John Murray, London, 1997.
- Insel Ahmed, *La Turquie et l'Europe, une coopération tumultueuse*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Marcou (Jean) et Vardar (Deniz). - "La candidature de la Turquie, atout ou handicap pour la cohésion future de l'Europe" in Guy Guillermin et Henri Oberdorff (dir.), *La cohésion économique et sociale : une finalité européenne*, La Documentation Française, Paris, 2000, p. 183.
- Massicard Élise, *Les élections du 3 novembre 2002 : une recomposition de la vie politique turque ?*, dossier de l'IFEA, Istanbul, juillet 2003.
- Özel Soli & Tugtan Mehmet Ali, Les tensions turco-américaines sur le conflit irakien, in *Annuaire de la Méditerranée*, IEMED, Barcelone, 2004, p. 128-130.
- Roy Olivier (dir.), *La Turquie aujourd'hui*, Universalis, coll. Le Tour du sujet, 2004.
- Vaner Semih, Akagül Deniz, Bahadır Kalegasi, *La Turquie en mouvement*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- Vaner Semih (dir.), «Turquie : la nouvelle donne », in *Problèmes Politiques et Sociaux*, La Documentation française, Paris, 1995.
- Yerasimos Stephan, Seuffert Günter, Vorkhoff Karin, *Civil Society in the Grip of Nationalism*, Orient-Institute & IFEA, Istanbul, 2000.
- Zarcone Thierry, *La Turquie moderne et l'islam*, Flammarion, Paris, 2004.
- Collectif, *Lettres aux turco-sceptiques*, Actes Sud, Paris, 2004.
- Rapports 2002, 2003 et 2004 de la Commission européenne concernant les progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion.

Rapport d'information fait au nom de la délégation pour l'Union européenne du Sénat français sur la candidature de la Turquie pour l'Union Européenne, par MM Robert Del Picchia et Hubert Haenel, avril 2004.

Liste des Policy Papers déjà parus

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- L'avenir du Pacte de stabilité et de croissance comme outil de coordination des politiques économiques
Hugo Szolt de Sousa - Disponible en anglais uniquement (avril 2004).
- Une stratégie de sécurité globale pour l'Union
Sven Biscop et Rik Coolsaet - Disponible en anglais uniquement (décembre 2003).
- Saint Malo cinq ans après : une évaluation de la PESD
Jolyon Howorth - Disponible en anglais uniquement (décembre 2003).
- 9/11 and the Europeanisation of anti-terrorism policy : a critical assessment
Monica Den Boer - Disponible en anglais uniquement (septembre 2003).
- L'élargissement de l'UE : une fuite en avant ?
Daniel Vaughan-Whitehead - Disponible en français uniquement (septembre 2003).
- Responsabilités de l'Europe des 25 dans les rapports de voisinage
William Wallace - Disponible en anglais uniquement (juillet 2003).
- La Banque Centrale européenne et la politique monétaire
Hugo Zsolt de Sousa - Disponible en anglais uniquement (juin 2003).
- Peut-on imaginer des référendums à l'échelle européenne et à quelles conditions ?
Yannis Papadopoulos - Disponible en français uniquement (novembre 2002).
- Sécurité européenne : les perspectives de la PESD après le 11 septembre 2001
Jolyon Howorth - Disponible en anglais uniquement (mars 2002).